CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o Pour la feuille seulement—DIX PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille seulement, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en anglais et en français. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE pour dix lignes ou moins, pour la première insertion de chaque langue, et cinquante cents pour les insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par intervalle seront chargés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis commerciaux, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement les gazettes sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'Abeille n'ont le droit ni de livrer un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Pour le nord et les côtes.

Pour Mandeville, Louisbourg et Madisonville.—Le public est respectueusement informé que le capit. Sheridan [illegible] le commandement du nouveau bateau à vapeur MOBILE, le dit bateau quittera pour les ports ci-dessus, comme suit:

Partira du railroad tous les samedis à 4 heures de l'après midi.

Partira de Madisonville tous les dimanches à cinq heures du matin.

Partira du railroad tous les dimanches à neuf heures et demie du matin.

Partira de Madisonville tous les dimanches à quatre heures de l'après midi.

2 sept— TOURNE & BECKWITH.

Packet R[illegible] entre la Nouvelle-Orléans, Plaquemine et Bâton-Rouge.

Le beau bateau à vapeur d'une marche supérieure, COMMERCE, capitaine G. Mahé, partira régulièrement tous les samedis et mercredis de la Nouvelle-Orléans, à 10 heures A. M. et de Baton Rouge tous les vendredis et lundis à 8 heures A. M., il prendra du fret et des passages pour toute la côte. Il commencera ses voyages samedi, 3 du courant.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au capitaine, ou à

2 sept CARRIERE, DARAN & Co, rue St. Louis, Nos 11 et 15.

Lignes des Paquets Journaliers des E. Unis, de la Mobile à la Nlle.-Orléans.

Bateau à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine Wm Marks.
Bateau à vapeur ALBERT, capit. Chs Walker.
Bateau à vapeur LEONIDAS, capitaine Hutton.
Bateau à vapeur MAZEPPA, capit. Joseph Cumman.

Tous ces bateaux à vapeur sont de première classe, et sont commandés par des hommes experts et bons marins; la plus grande ponctualité sera observée pour leurs heures de départ. Les passagers seront traités avec tous les égards possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à 9½ heures du matin et la Mobile à 9 heures et demie du matin. Pour fret passage, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH, Agents.
25 fev 28 et 29, Nouvelle Levée.

POUR LE BAYOU SARA, passage seulement.—Le bateau à vapeur CHAMPION, fin marcheur et à basse pression, capitaine Mix, partira du bout de la rue du Canal, pour le lieu susdit et les ports intermédiaires, lundi 21 du courant, à 10 heures et demie du matin. Le trajet sera fait dans la journée. Les jours de départ sont comme suit:

De la Nlle. Orléans,	Du Bayou Sara.
Les Mardis.	Les Lundis.
Jeudis.	Mercredis.
Samedis.	Vendredis.

Ce bateau est parfaitement distribué pour la commodité des passagers, et rien ne sera épargné par les propriétaires et le capitaine pour rendre le passage agréable. Pour passage seulement, s'adresser à

22 mars—30 JOHN DOUGLASS.

Pour Bayou Sara, Baton Rouge, Plaquemine et les ports intermédiaires.—Le bateau à vapeur, bon marcheur, [illegible], capitaine Chs. De Blanc, ayant de superbes aménagements pour les passagers, fera ses trajets entre cette ville et les ports ci-dessus comme paquebot régulier, partant de la Nouvelle Orléans tous les dimanches à 9 heures précises du matin et de Bayou Sara tous les mercredis à la même heure.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

GRAY, DURRIVE & Co. ou
L. LASTRAPES & DESMARE.

N. B. Le fret qui doit être débarqué entre la Nlle. Orléans et Plaquemine ne sera point reçu, à moins qu'il ne soit payé par les chargeurs, et le fret qui sera embarqué la nuit sur la côte sera au risque et compte du propriétaire. 17 août

AVIS.

LE paquebot du lac Alert, capitaine Chl. Walker, partira du Rail Road, tous les Mercredis et Samedi immédiatement après l'arrivée des chars de six heures de l'après midi, pour la Baie St Louis, Passe Christian, Beloxi, Est et Ouest Pascagoula. TOURNE & BECKWITH,
14 août Agents.

Voyage de Plaisir le Dimanche.

Le beau bateau à vapeur neuf Mobile, fera un voyage tous les dimanches à Madisonville, touchant à Mandeville. Il partira du railroad après l'arrivée du char de 9 heures et quittera Madisonville à 4 heures de l'après midi.

Pour fret ou passage, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH,
5 août 28 & 29 Nlle. Levée.

Pour la Mobile.—Le bateau à vapeur Mobile, capt. Mark, partira pour la Mobile tous les mardis après l'arrivée du char de midi et demi, quittera la Mobile tous les vendredis à 11 heures du matin. Il arrêtera en allant et revenant à la Baie St. Louis, Passe Christian, Est et Ouest Pascagoula. Pour fret ou passage, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH,
5 août Nlle. Levée, 28 et 29.

POUR LA BAIE ST. LOUIS, Beloxi, Est et Ouest Pascagoula, et tous les ports intermédiaires.—Le bateau à vapeur JAMES MONROE, capitaine Dunlevie, partira du lac tous les jeudis et vendredis pendant l'été à 5 heures de l'après midi. A son retour il partira de Pascagoula les lundis et samedis, afin que les passagers débarquent le soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

30 juil— MAUNSEL WHITE & Co. rue Gravier.

Paquebot de St. Martinsville, Attakapas et Plaquemines.—Le bateau à vapeur VETERAN, capitaine P. Delahoussaye, fera ses trajets comme paquebot régulier, entre St. Martinsville et Plaquemines, (durant les eaux basses). Il partira de St. Martinsville pour Plaquemines tous les dimanches à 7 heures du matin. En retournant il quittera Plaquemines pour St. Martinsville, Nlle. Ibérie et Franklin tous les jeudis à dix heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à

GRAY, DURRIVE & Co.
[illegible] Nlle Levée.

N. B. Les passagers [illegible] aux Attakapas n'éprouveront pas de retard à Plaquemine, en partant de la Nouvelle Orléans, tous les mercredis par les bateaux à vapeur Columbia et Comet, attendu que le Veteran, attendra les passagers qui viendront par ces bateaux. 3 sept

POUR PENSACOLE, &c.—Ayant eu la concurrence des propriétaires de la ligne des paquebots portant la malle, le soussigné est autorisé d'annoncer au public que les passagers qui doivent aller à Pensacole, le seront reçus à bord du bateau à vapeur Merchant, à la Baie de la Mobile le lundi matin.

JOHN KILSHAW, jr.

N. B. Les passagers pour les autres ports intermédiaires seront débarqués à leur destination. 27 août

Le bateau à vapeur ALERT, capitaine Walker, partira du rail-road, tous les mercredis et samedis pour la Baie St. Louis, Passe Christian, Beloxi, Est et Ouest Pascagoula, immédiatement après l'arrivée du char de six heures du soir. TOURNE & BECKWITH,
31 août Agents.

POUR PHILADELPHIE.

([illegible]).—Le navire pacquebot JOSEPHINE, capitaine Johnson, est maintenant en déchargement, et il sera prêt à recevoir du fret dans peu de jours. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à

[illegible] & WILCOX.
7 sept—5f rue du Camp, No 26.

Pour les ports du Mexique.

POUR TAMPICO—La belle goëlette fine voilière DAVY HOPE, capitaine Williams, ayant une partie de son chargement engagé, partira [illegible]. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, ou à
2 sept KOHN, DARON & Co

A VENDRE—La belle goëlette, fine voilière LONE, du port de 76 28-95 tonneaux, construite depuis quatre ans, tirant peu d'eau, et calculée pour le commerce du golfe, sera vendue à bon marché pour clore une société. S'adresser à
29 août COIT & CO, No. 20, rue de la Douane.

A FRET—Le navire CHOCTAW de 444 tonneaux [illegible] pound. [illegible] Ward, mer[illegible] plantation [illegible]. S'adresser à
27 août

A [illegible]—Le navire [illegible] port de [illegible] maintenant de [illegible] du fleuve, [illegible] complet pour [illegible] voyage et il prendra du fret à aucune place de la Levée que l'on désirera. S'adresser à
23 juil HARROD & [illegible]

Pour les Antilles.

POUR LA HAVANE—La belle goëlette, fine marcheuse EMIGRANT, capit. [illegible], partira sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser à EASTMAN & BROTHERS, Vieille Levée, no. 30.

A VENDRE—La goëlette bien connue, doublée et chevillée en cuivre JULIUS CÆSAR, dans l'état où elle se trouve maintenant, vis à vis la rue St. Louis, ne tire que très peu d'eau; elle porte un chargement de 1000 barils—elle est en bon état et prête à faire un voyage.—Pour les conditions, s'adresser à

JAMES REED & Co.
5 sept rue Royale, no. 35.

A LOUER—Le magasin à trois étages no. [illegible], situé rue Poydras, maintenant occupé par M. Jos. Lalande. On pourra en donner possession le 1r de novembre. S'adresser à
26 août M. MAHER, 16, rue Poydras.

A LOUER (jusqu'au 1er. novembre)

Une maison commode et fort agréable, près rue Carondelet, ayant quatre appartemens et deux cabinets au premier étage et trois chambres au second, avec deux cuisines, chambres de domestiques, une citerne et une grande cour.

Loyer modéré, on prendra possession le 1er. juin prochain. S'adresser au Numéro 25, rue des Magazins. 25 mai

A LOUER—La maison et le terrain situés à l'encoignure des rues Hunter et Levée. On pourra en prendre possession immédiatement. S'adresser à
16 mai ANDREWS & BROTHERS, 19 Chartres.

A LOUER—Une maison entièrement neuve et bien bâtie, construite de manière à être occupée ou par une très nombreuse famille, ou par trois familles séparées, avec des dépendances, cuisines, etc. située dans la rue Bagatelle.—S'adresser à
19 mars A. RASCH, 75 Chartres.

A LOUER—La partie habitable d'une très agréable maison située dans la rue du Canal, près de la rue Royale, composée de trois chambres, dont une très vaste, cour, citerne, cuisine, écurie et dépendances pour les domestiques. Cet appartement conviendrait parfaitement à un médecin.

S'adresser à EDWARD GOTTSCHALK,
26 mai 106 rue de Chartres

A LOUER—Une charmante résidence d'été, sur le railroad Carrollton, encoignure des rues Nayades et Erato, en face le jardin de M. Hubert. Il y a une tonnelle devant la maison, qui contient quatre appartemens et deux cabinets. Les dépendances consistent en une cuisine, chambres de domestiques, remise, écurie et une bonne citerne. On peut en prendre possession immédiatement. S'adresser au no 12, rue de la Douane. 13 juin—1f

AVIS—Messieurs Devaux Georgiette, Benoist, Joseph Guyoy, sont invités à passer chez Mr. Louis Feraud, notaire public, rue Royale, pour satisfaire, (avant le dimanche 11 septembre) aux conditions de l'adjudication de lots de terre au nouveau faubourg Marigny, qui leur a été faite le 23 juillet dernier, par Fernandez & Whiting, encanteurs. 9 sept

AVIS—Messieurs H B Guyol, P E Crozat, Z B Barbabé, Gastignol-Nazé, A Gignel, E Zooblam, D Canon, Z B Ory, Séraphin Baudoit, Louis Lainé, Z Louis Alexandre, Basile Dédé fils, sont invités à passer chez Mr. Louis Feraud, notaire public, rue Royale, pour satisfaire (avant le dimanche 11 septembre) aux conditions de l'adjudication de lots de terre au faubourg Tremé, qui leur a été faite le 10 août dernier, par Fernandez & Whiting, encanteurs. 9 sep

Ventes par le Shérif.

Geo. W. Pritchard & Co. vs. S. Hageman & Co.

COUR DE DISTRICT.—En vertu d'une writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour du District du premier District Judiciaire, il sera vendu au magasin du shérif, rue d'Orléans, vis-à-vis le Théâtre Français, le Mardi 20 septembre, à midi,

2 caisses de marchandises, telles que Percale, mousseline, Gants, &c. et autres articles de mode, saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant.
7 sept FRED. BUISSON, shérif.

Vente continuée.

J. & L. Brewster & autres, contre Jordan Malone.

COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour du 1er. District Judiciaire, il sera vendu au magasin du shérif, rue d'Orléans, vis-à-vis le Théâtre Français, mardi le 20 Septembre, à midi,

Un assortiment de marchandises, telles que Quincaillerie, et marchandises diverses, &c.

Conditions—comptant.
7 sept FRED. BUISSON, shérif.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves,—Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela peut concerner, salut: Qu'il soit connu qu'attendu qu'Andrew Hodge, jr. demeurant en la ville de la Nouvelle Orléans, s'est adressé à moi W. F. C. Duplessis, régister des testamens, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, et ex officio Greffier de la cour des preuves, dans et pour ladite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834, ainsi que par les présentes donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dans l'affaire de la succession de feue Marie Mélanie Nicolas, décédée épouse d'Antoine Hébrard, ledit ordre portant la date du vingt sept juin mil huit cent trente six, la propriété et les améliorations ci-après décrites furent, le quatre août mil huit cent trente six, offertes en vente publique à l'encan par le régistre des testamens dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, pour compte de ladite succession de Marie Mélanie Nicolas, décédée épouse d'Antoine Hébrard, et aussi pour compte de la communauté qui a existé entre ladite défunte et son époux survivant, ledit Antoine Hébrard, et furent adjugées au susdit Andrew Hodge junr, comme étant le plus offrant et dernier enchérisseur, savoir;

Description de la propriété d'après le transfert judiciaire:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus, situé au faubourg Ste. Marie, audessus de la ville de la Nouvelle Orléans, faisant face aux rues de la Commune et Gravier, entre les rues Baronne et Carondelet, et mesurant trente pieds plus ou moins, de face à chacune des rues Gravier et de la Commune, sur une profondeur de deux cent quarante deux pieds, courant de la rue Gravier à la rue de la Commune [mesure française]; ledit lot de terre borné du côté de la rue Carondelet par la propriété de Marie Jeanne Chalambert, et du côté de la rue Baronne par la propriété dernièrement adjugée à Philip Lafonta, adjugé à John Minturn, pour compte d'Andrew Hodge, junr., comme étant le plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix et somme de dix huit mille piastres.

Conditions de la vente: L'acquéreur devra assumer le paiement de la somme de six mille sept cinquante piastres, formant le montant de dix huit différens billets à ordre, dont la moitié sera due le dix huit février mil huit cent trente sept et l'autre moitié le dix huit août de la même année, et [illegible] acquéreur devra aussi payer la somme de trois mille soixante quinze piastres comptant, et la balance à six, et douze mois, en billets endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations contre le lot de terre et améliorations cidessus décrits, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours, à dater de la publication du présent avis, dans les papiers publics, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande ledit acquéreur.

En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le Sceau de la dite Cour des Preuves, ce trente-unième jour du mois d'Août, A. D 1836.

W. F. C. DUPLESSIS,
5 sept Register des Testament

AVIS—Application ayant été faite au soussigné par Mons. Walter Byrnes, dernièrement Shérif de la paroisse Concordia pour l'annulement des obligations suivantes.

1o. Une obligation datée le 7 Mars, 1825, pour la somme de $5,000, signée par lui comme Shérif, conjointement avec François J. Girault et Samuel Davis, pour sa caution.

2o. Une obligation datée le 14 Mars, 1831, pour la somme de $5,000, signée par lui comme Shérif conjointement avec François J. Girault et Samuel Davis, pour sa caution.

3o. Une obligation pour la collection des taxes d'état pour l'an 1830, datée le 20 Janvier, 1831, pour la somme de $8,480, signée par lui, conjointement avec David C. Michie et Edward Robetaille, pour sa caution.

4o. Une obligation pour la collection des taxes d'état pour l'an 1831, datée le 5 Mars, 1832, pour la somme de $9,440, signée par lui, conjointement avec D C Michie et B J Tenney, pour sa caution.

Le présent a pour objet d'informer toutes les personnes intéressées dans les susdites transactions de produire cause en écrit dans l'espace de 90 jours après la dernière publication de cet avis, pourquoi les susdites obligations ne seraient pas annulées et annullées.

Donné sous ma propre signature et le sceau d'état, à la Nouvelle Orléans le 15 Juillet l'an de notre seigneur mil huit cent trente six, et soixante un de l'indépendance des Etats Unis.

Par le gouverneur, E. D. WHITE
Gouverneur de l'état de la Louisiane.
20 juil—30 MARTIN BLACHE, Secrétaire d'Etat.

Délicieuse Retraite d'été—L'Hôtel de Pascagoula est maintenant ouvert pour la réception des familles, pensionnaires et voyageurs. Cette agréable résidence est située sur la rive ouest de la baie de Pascagoula, à son confluent avec le Golfe du Mexique. La situation est élevée, commandant une vue très étendue de la baie et du lac et n'est séparée du golfe que par une chaîne d'îles qui bordent toute la côte de 8 à 10 milles.

Les propriétaires reconnaissans du patronage qu'ils ont reçu pendant la saison passée, sollicitent la continuation des mêmes faveurs. Ils n'épargneront rien pour rendre ce séjour agréable aux personnes qui viendront s'y fixer.

Le poisson et les huîtres abondent dans le voisinage et la table sera toujours couverte des mets les plus délicats et des viandes que le pays fournit. On trouve aussi dans l'établissement les bains, deux billards et deux jeux de quilles.

Les personnes qui aiment la chasse trouveront du gibier le long du rivage et en pénétrant à quelque distance dans l'intérieur, le daim et d'autres animaux leur offriront une chasse abondante. Pour ceux qui aiment un exercice violent, une meute d'excellens chiens courans sera toujours prête.

Une source excellente fournit de l'eau délicieuse à toute la maison et la glace ne manque jamais.

Tous les bateaux navigant entre la Nouvelle-Orléans et la Mobile s'arrêtent pour débarquer des passagers sur la jetée. La difficulté et le danger pour les femmes et les enfans de passer de la jetée à l'Hôtel dans de petits canots, a toujours été une objection pour les personnes qui voulaient visiter l'établissement. [illegible] n'existe plus, car le bateau-à-vapeur [illegible] par semaine devant Pascagoula, [illegible] passagers immédiatement au pied de l'Hôtel.

C. & M. J. McRAE.

N. B Les liqueurs sont toutes du premier choix, ayant été en grande partie importées pour l'établissement. 30 juillet—2f

---

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION DE GRAVIER.

Vente par le Régister des Testamens.

LUNDI, le dix-neuvième jour du mois de Septembre 1836, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, rendu dans l'affaire de la succession de feu Jean Gravier, j'exposerai en vente publique, à l'encan, à la Bourse encoignure des rues Chartres et St. Louis, à la folle enchère de John Hagan Jr., qui ne s'est pas conformé aux termes et conditions de l'adjudication à lui faite par le Régister des Testamens, le quinze juillet 1836, à la vente des biens-fonds de la succession de feu Jean Gravier, la propriété foncière ci-après décrite:

Un îlet situé dans les derrières du faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues Bolivar, Gravier, Perdido et Jane; ayant mesure américaine, quatre cent cinquante trois pieds trois pouces et une ligne de face à la rue Bolivar, deux cent quarante cinq pieds deux pouces dix lignes de face à la rue Gravier, deux cent quarante cinq pieds deux pouces dix lignes de face à la rue Perdido, et quatre-cent cinquante trois pieds trois pouces une ligne de face à la rue Jane; le dit îlet contenant trente lots de terre.

Un îlet, situé dans les derrières du dit faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues Gravier, Perdido, Bertrand et Bolivar, ayant, mesure américaine, deux cent quarante cinq pieds deux pouces dix lignes de face à la rue Gravier, deux cent quarante cinq pieds deux pouces dix lignes de face à la rue Perdido, quatre cent cinquante trois pieds trois pouces une ligne de face à la rue Bertrand, et quatre cent cinquante trois pieds trois pouces une ligne de face à la rue Bolivar; cet îlet contenant trente lots de terre.

Un îlet situé dans les derrières du dit faubourg Ste. Marie, faisant face aux rues Perdido, Bertrand, Poydras et Bolivar, mesurant, mesure américaine, deux cent quarante cinq pieds deux pouces dix lignes de face à la rue Perdido, trois cent quatrevingt neuf pieds quatre pouces une ligne de face à la rue Bertrand, deux cent quarante cinq pieds deux pouces dix lignes de face à la rue Poydras, et trois cent quatrevingt neuf pieds quatre pouces une ligne de face à la rue Bolivar; cet îlet contenant vingt six lots de terre.

Conditions de la vente: Un dixième comptant et la balance à un crédit de six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois, en billets endossés à satisfaction, lesquels billets devront être datés du quinze juillet 1836, et seront assurés par hypothèque spéciale jusqu'à final paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant Félix Grima, not. pub. aux frais des acquéreurs.

W. F. C. DUPLESSIS,
Régister des Testamens.

N. B. La susdite propriété sera vendue conformément au plan déposé en l'étude de Félix Grima, not. pub. 2 sept—6,dps

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS.

Conseil de la Première Municipalité—Séance du 12 août 1836.

Résolu qu'un comité de trois membres soit nommé à l'effet de conférer avec les propriétaires de terres dans les derrières de la première municipalité, afin de continuer les rues actuelles jusqu'au lac, et faire exécuter des plans desdites propriétés conformément au plan général de la ville; et que ledit comité devra faire son rapport le plutôt possible.

(Signé.) PAUL BERTUS, Recorder.
Approuvé le 16 août 1836.
(Signé) D. PRIEUR, maire.
Pour copie conforme, THEARD, jr. secrétaire.

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS,

Conseil de la Première Municipalité.—Séance du 12 août 1836.

Attendu que des demandes ont déjà été faites au Conseil par un grand nombre d'habitans du cinquième district pour l'ouverture de la rue de l'Esplanade.

Résolu que le maire de la ville de la Nlle. Orléans est et demeure autorisé à faire publier, conformément à la loi de 1832, que l'intention de la première municipalité est de faire ouvrir la rue de l'Esplanade jusqu'au bayou St. Jean.

(Signé,) PAUL BERTUS, Recorder.
Approuvé le 16 août 1836.
(Signé) D. PRIEUR, maire.
Pour copie conforme, THEARD, jr secrétaire.

Conformément à la résolution ci-dessus, et vu la section 1ère de la loi du 3 août 1832, d'après laquelle "toutes les fois que le Conseil de Ville sera d'opinion qu'il est nécessaire ou avantageux pour la salubrité ou la commodité publique d'ouvrir, tracer ou pratiquer aucune rue ou place, publique dans aucune section de la ville ou d'élargir, &c. ou en aucune manière améliorer aucune desdites rues ou place, le maire et le conseil de ville auront le droit de faire ouvrir, élargir ou améliorer telle rue ou place, &c.' avis est donné que la rue de l'Esplanade sera prolongée en ligne droite depuis la rue des Remparts jusqu'au Bayou St. Jean.

D. PRIEUR, maire.
Le 20 août 1836.

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS,
Séance du 29 Juillet 1836.

Attendu que la recherche des titres de propriétés par le voyer de la ville, afin de déterminer la proportion due par les propriétaires pour le pavage déjà exécuté, entraîne à de grands retards dans le recouvrement des sommes arriérées, et attendu la nécessité d'en accélérer la rentrée;

Résolu que le voyer soit autorisé à faire exécuter le mesurage des rues pavées, et de désigner la proportion de chaque propriétaire aussi correctement que faire se pourra; et lorsque les titres ne seront pas présentés sur les lieux à la personne chargée d'effectuer ce mesurage, il s'enquerra des noms des propriétaires et établira leur proportion par approximation.

Résolu qu'au fur et à mesure qu'un tableau des mesures aura été préparé pour chacun des districts de la première Municipalité, il restera déposé au bureau du contrôleur de la caisse d'amortissement générale, et il sera donné avis dans la gazette officielle de la première Municipalité que les objections au dit tableau, s'il en existe, devront être faites à son bureau dans les dix jours qui suivront la publication de l'avis.

(Signé) PAUL BERTUS, Recorder.
Approuvé le 1er. Août 1836.
(Signé) D. PRIEUR, Maire.
Pour copie conforme,
12 août—10 THEARD, Jr. Secrétaire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

AVIS est donné que conformément à une résolution du conseil de la première municipalité, que samedi 10 septembre prochain, à midi, au bureau du maire, il sera procédé à l'adjudication au rabais du transport de cent mille verges cubes de terre du fleuve, en quatre lots séparés, à prendre sur la batture du faubourg Ste. Marie et à déposer dans les deux lieux bornés par les rues d'Orléans, Claiborne, Dumaine et Derbigny.

Le 30 août 1836.
31 août D. PRIEUR, maire.

$100 DE RECOMPENSE seront données à celui ou ceux qui découvriront ou aideront à découvrir celui qui dans la soirée du 1er. du courant, entre 9 et 10 heures, a tué d'un coup de fusil un jeune poulin de six semaines, et tiré deux autres coups de fusil, l'un sur la mère du poulin et l'autre sur une autre jument grise, toutes deux très blessées.

Cet acte de perversité s'est commis de l'autre bord du fleuve.

3 sept—3 L. G. SASSINOT.

AVIS—M. W. N. HULL est requis de passer à l'étude de Wm. Boswell, notaire public, et remplir les conditions de la vente d'une certaine portion de terre, contenant 300 arpens sur le bayou Bosque, paroisse d'Est Feliciana, dont il est devenu l'acquéreur à une vente faite par M. Barnett, senr. le 17 juin dernier, autrement ladite portion de terre sera vendue à partir de 10 jours de la date du présent avis, à la folle enchère dudit sieur W. N. Hull. 3 sept

POLHEMUS & BUCKLEY,
Peintres d'Enseignes et de Maisons,
Rue de Chartres, près de la Bourse, et rue Gravier, près de l'Arcade.

INFORMENT respectueusement leurs amis et le public, qu'ils sont maintenant prêts à recevoir des ordres pour l'exécution d'ouvrages dans leur profession, à l'un ou l'autre des endroits ci-dessus désignés; ayant un grand approvisionnement de bons matériaux, ils espèrent par leur ponctualité, le fini de leur travail et la modicité de leurs prix, obtenir l'encouragement du public.

N. B. Ils posent des vitres, et imitent le bois, en peinture.

A vendre chez eux, peintures, huile, vitres, &c.
2 sept—6 m.

FARINE—277 barils farine, en débarquement du bateau à vapeur George Collier, et à vendre par
2 sept R. GRONING & Co.

CAFE de Rio, à vendre par
2 sept R. GRONING & Co.

SAVON DE MARSEILLES—600 caisses Savon de Marseilles, ayant droit au drawback, et à vendre par
2 sept R. GRONING & Co.

CIGARRES, Vinaigre & Beurre—100,000 Cigarres de la Havane, d'une qualité supérieure; 50 barils Vinaigre blanc, et 20 barils de Vinaigre de cidre; 17 barillets Beurre de l'Ouest, à vendre par
R. V. McKINNELL,
2 sept rue Tchoupitoulas, no. 5.

AVIS—On désire acheter ou louer une bonne cuisinière, dans l'un et l'autre cas l'on n'en offrira aucune qui ne soit garantie sous tous les rapports. S'adresser au bureau de cette feuille. 2 sept

CHECKS sur New-York, à vendre par la Compagnie du chemin à coulisses et de la Banque d'Atchafalaya.
17 août R. G. DIXON, caissier

200 BARILS farine fine; 300 graisse; 75 barils whiskey rectifié, à vendre par
VILLATTE & TOLEDANO,
30 jui 56 Vieille Levée.

MARCHANDISES ANGLAISES—Un grand assortiment de marchandises anglaises, propres aux marchés mexicains, consistant en moleskins, velvetean, satinet, indiennes, &c., en magasin et à vendre par Sam. THOMPSON & Co,
2 sept 53, rue du Camp.

PORTER & ALE—126 boucauts Porter et Ale de Philadelphie, en magasin et à vendre par
Sam. THOMPSON & Co.
2 sept 53, rue du Camp.

VIN—208 caisses Vin de Médoc, reçues par le Wm. Tell, de Bordeaux, et à vendre par
Sam. THOMPSON & Co.
2 sept 53, rue du Camp.

A VENDRE.—Plusieurs terres d'un grand prix pour la culture du coton et de la canne à sucre, parfaitement bien situées. Pour les conditions qui seront très favorables et pour plus amples renseignements s'adresser à
9 mars 6m L. MILLAUDON.

MELASSE—60 barils melasse, à vendre par
8 août PERKS & HALL.

MS. CUCULLU, LAPEYRE & Co., offrent en vente:
900 caisses Sucre brute de la Havane;
45 do do blanc do;
1800 sacs Café vert de Cube;
150 balles Tabac en feuilles, (Vuelta Abajo);
600 milliers Cigarres supérieurs;
Amandes sans coques en barils et caisses.
31 août

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conseil de la Première Municipalité.
Séance du Vendredi 26 Août 1836.

ORDONNANCE
Concernant l'ouverture de la rue Esplanade.

Attendu que la rue Esplanade jusqu'au bayou St. Jean se trouve être d'après la loi la limite fixée entre la 1re. et la 3me. municipalité;—attendu que l'intérêt de cette communauté exige que l'ouverture de cette rue ait lieu le plus promptement possible;—et attendu aussi que ce conseil a déjà, en vertu d'une résolution, autorisé le maire à contraindre par toutes voies légales les propriétaires à livrer au public le terrain nécessaire pour l'ouverture de la dite rue:

Le Conseil de la 1re. Municipalité arrête ce qui suit:

Article 1. Le Maire est autorisé à annoncer dans la gazette officielle que dans un délai de trente jours de la promulgation de la présente ordonnance, toute la rue Esplanade devra être ouverte jusqu'au bayou St. Jean, et que le voyer devra donner à cette époque les alignemens aux propriétaires pour l'ouverture de la dite rue.

Art. 2. Dans le délai de trois mois après l'époque ci-dessus désignée, les propriétaires, sur toute la façade de la dite rue, devront faire leurs banquettes en *curb et gutter stones* et en briques, sous peine d'une amende de dix piastres par chaque jour qu'ils auront négligé ou refusé de faire les banquettes après le délai ci-dessus, laquelle devra être poursuivie par tous commissaires de police ou autre officier de la corporation pardevant tout tribunal compétent, moitié au profit de la corporation, et moitié au profit du dénonciateur.

(Signé) PAUL BERTUS, Recorder.
Approuvé le 30 août 1836.
(Signé) D. PRIEUR, maire.
Pour copie conforme, THEARD, Jr, Secrét.

En conséquence, les personnes qui ont des propriétés situées sur le prolongement de la rue de l'Esplanade sont requises d'avoir à se conformer en tous points aux dispositions de la présente ordonnance, dans les délais qui y sont pourvus.

Le 8 Septembre 1836. D. PRIEUR, Maire.

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS.

CONFORMEMENT à une résolution du Conseil de la 3ème Municipalité, avis est donné que Mercredi prochain, 14 du courant, au bureau de la Mairie, à midi, il sera procédé à l'adjudication à l'enchère de la ferme des postes pour la vente des huîtres en face des rues Louisa, du Congrès et Mazant.

Le 7 septembre 1836. D. PRIEUR, Maire.
9 sept

MAIRIE DE LA NLLE.-ORLEANS.

LE cours de la farine fraiche est aujourd'hui de $8 50 cents par baril; d'après le tarif les boulangers donneront trente cinq onces de pain pour un escalin pendant la semaine prochaine, à partir de lundi 5 du courant. Les pains de trois pour un escalin pèseront vingt-cinq pour cent, en sus.

Nlle Orléans, le 3 septembre 1836.
3 sept D. PRIEUR, maire.

MAIRIE DE LA NLLE. ORLEANS.

CONFORMEMENT à une résolution du Conseil de la 1ère. Municipalité, avis est donné que, chaque nuit, à compter de lundi 5 du courant, jusqu'à la fin du mois, il sera distribué des saucisses empoisonnées aux chiens qui seront trouvés errans dans les rues comprises dans les limites de ladite municipalité.

Le 3 septembre 1836.
3 sept D. PRIEUR, maire.

Mairie de la Nelle.-Orléans.

CONFORMEMENT à une résolution du Conseil de la Troisième Municipalité, avis est donné qu'une demande a été adressée au dit conseil pour l'ouverture des rues Casacalvo, Grands-Hommes, Craps, Amour et Bons Enfans jusqu'à la rue Pelogne.

26 août D. PRIEUR, maire.

MAIRIE DE LA NLLE.-ORLEANS.

CONFORMEMENT à une résolution du Conseil de la première Municipalité, avis est donné que lundi, 12 du courant, il sera procédé à l'élection d'un alderman pour le premier district de la dite Municipalité, en remplacement de M. E. Johns, démissionnaire. La dite élection sera tenue au café de Richardson, rue Conti, depuis 9 heures du matin jusqu'à 5 heures du soir. Sont nommés juges-inspecteurs, Messrs. S. W. Oakey et J. Girard, et greffier Mr. D. Bruslé.

3 sept D. PRIEUR, Maire.

Avis Judiciaires.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nlle. Orléans—Présent l'honorable Chs. Maurian, juge.—No. 9029—William Foyle, maintenant en prison, contre ses créanciers. Sur lecture et enregistrement de la pétition et du bilan dans cette affaire, il est ordonné que les créanciers dudit insolvable aient à déduire en pleine cour le 24 septembre 1836, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à sa pétition, et en même tems toute poursuite contre sa personne et ses propriétés sont suspendue Par ordre de la cour,

2 sept—3,2m P. A. GUYOL, dép. greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la N'le Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No.— John W Watson contre ses créanciers. Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du dit insolvable ait lieu dans l'étude de Félix Grima, notaire public, le 16 septembre prochain, pour y délibérer sur les affaires dudit insolvable et nommer un Syndic, pour remplacer J J Wood, qui est absent de l'Etat, ou pour autoriser Eddy Stinson, l'autre Syndic, à agir seul. Par ordre de la cour.

13 août—11-2pe P A GUYOL, dép. greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, Juge—3 Septembre 1836.—No. 9031—Brown & Ewing et Jh. W. Brown contre leurs créanciers.—La cession de biens par les pétionnaires ayant été acceptée par la Cour, pour le bénéfice des créanciers des insolvables il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de Mr. F. Grima, notaire public, le 15 Septembre courant, pour y délibérer sur les affaires desdits insolvables; et en attendant, toutes poursuites contre leurs personnes et leurs propriétés sont suspendues. Par ordre de la Cour.

Bureau du Greffier, 3 Septembre 1836.
P. A. GUYOL,
3 sept Député Greffier.

LE soussigné a en magasin et offre à vendre les articles suivans:

400 boucauts sucre, 100,000 cigars de la Havane, 30 demi-pipes eau de vie, 10 pipes genièvre de Hollande, 40 barils rum N O, 50 barils whisky, y "vieux Monongahela," 30 paniers vin de Champagne, 50 demi barils de bœuf "mess" 40 barils de proc "prime," 50 barils bœuf B, 200 caisses savon, 200 caisses vin rouge de divers crus, 5 futailles whiskey d'Irland, 5 barils mélasse. 100 sacs sel fin. 200 do gros sel, 10 barils pommes sèches, 30 paniers huile douce, 30 barils de vinaigre blanc, un tierçon de ficelle française &c. &c.

R. V. McKINNELL,
9 sept Rue Tchoupitoulas, Nos. 5 et 7.

FARINE & WHISKEY—600 barils Farine fraiche, et 40 barils whiskey, en débarquement d'un chaland, et à vendre par
ORAIN & MIGNON,
7 sept rue de la Nouvelle-Levée, no. 7

SAVON, Blanc de Baleine, &c—400 caisses savon marque T. Blake & co. et Winchester;
350 caisses blanc de baleine, qualité supérieure, et bien assortis en grandeur;
100 caisses morue nouvelle;
100 do hareng fumé,
250 do fromage nouveau de Goshen;
50 barils maquereaux no. 3;
50 do genièvre, double anere;
10 demi-pipes eau de vie américaine, 1ère preuve, en débarquement et à vendre par
CARRIERE, DARAN & Co.
3 sept rue St. Louis no. 11 et 15.

PORC—Mess M O & P O, à vendre par
5 sept PERKS & HALL.

RIZ—30 tierçons de riz, à vendre par
5 sept PERKS & HALL.

EAU DE VIE DE PECHES—5 barils, à vendre par (5 sept) PERKS & HALL.

SUCRE de la Havane—300 caisses sucre de la Havane; 400 sacs de café, à vendre par
5 sept M. DE LIZARDI & Co.

ACTIONS de la Banque de l'Etat de la Louisiane—41 Actions, à vendre par
KENNEDY, DUREL & Co,
26 août 53, rue Toulouse.

MAIS & AVOINE—444 sacs de maïs et 80 sacs d'avoine reçus par le George Collier et à vendre par EASTMAN & BROTHERS,
3 sept Vieille Levée, no. 30.

DEMANDE—On désirerait acheter un jeune nègre, bon sujet et qui connaîtrait l'état de boulanger. S'adresser à
BESSON & KOKERNOT.
3 sept Rue St. Louis, No 14.

FARINE, Whiskey et Graisse—300 barils farine fraiche surfine: 53 barils whiskey de haute preuve et 4000 barillets de graisse garantie d'excellente qualité, le tout reçu par le George Collier et à vendre par G. DORSEY,
2 sept Nouvelle Levée, no. 44.

LISTONS—5 balles listons assortis. 160 caisses chapeaux de soie et satin de la dernière mode, reçus par le navire Louisville. Aussi, satins des Indes très riches; 20 caisses de nankin bleu, en débarquement des navires Huntsville et Nashville et ayant droit au drawback, à vendre par
2 sept COIT & Co. 20, rue de la Douane.

AVIS—Les soussignés s'engagent à fournir par contrat toutes sortes de bois de pin et toutes espèces de bois de construction tels que planches, doublages, poteaux, etc. Ceux qui désireront contracter pour une quantité un peu considérable sont priés d'envoyer leurs ordres 15 à 30 jours avant l'époque où ils en auraient besoin pour donner le temps de les recevoir en ville. W. & R. MURPHY,
29 aout au Bassin, no. 133.

75 barils Rum du Nord, 50 dito Genièvre dito, à vendre par VILLATE & TOLEDANO
7 juillet 96, Vieille Levée.

AVIS—M. John R. Byrne s'étant retiré de la société, connue sous la raison de Byrne, Hermann & Co. de cette ville, et Briggs, Lacoste & Co. à Natchez, le premier du courant, à partir de ce jour les affaires seront conduites à la Nlle. Orléans, sous la raison de Hermann, Briggs & Co., et à Natchez comme ci-devant, sous celui de Briggs, Lacoste & Co.

L F HERMANN,
CHS F BRIGGS,
3 juillet CHS. A LACOSTE.

BOIS DE CONSTRUCTION—32,000 pieds bois de pin assorti, pour constructions, à vendre par
17 mai WILLIAM BOMAN, 163 Bassin.

MERRAINS à vendre—4200 merrains de quatre pieds de long, à vendre par
W. & R. MURPHY,
29 août au Bassin, no. 133.

LE soussigné prévient le public qu'il ne sera responsable d'aucune dette que pourra contracter sa femme. [26 août—6] DUBUISSON.

CONFITURES DE LA HAVANE—30 caisses Confitures, à vendre par
Sept PERKS & HALL.

$10 de Récompense.

SERONT données pour l'arrestation du mulâtre ou griffe nommé ISAAC, qui s'est absenté Dimanche, le 28 d'août; il est âgé d'environ 25 ans, taille de 5 pieds 10 pouces, il parle l'anglais et le français, très insolent lorsqu'on lui parle, [illegible] le dit nègre fut acheté de Mr. Pierre [illegible] depuis trois mois, [illegible]. La récompense ci-dessus sera payée par Mr. McGeary, Vieille Levée, No. 5, ou par Daniel Murphy, à Lafayette, à quiconque arrêtera le dit marron, ou le logera à la geôle. 7 sept—3

PARTIE MARRONE,

De chez le soussigné, 4 septembre, la négresse CHARLOTTE âgée d'environ 35 ans, parlant l'anglais et français; elle a à la joue gauche deux coupures faites récemment. On l'a vue quelques fois dans la rue de l'Hôpital.

Cinq piastres de récompense pour la conduire au soussigné ou à la geole.

7 sept-3 A. FRANCOIS.

DETENU à la geole de la paroisse Saint Jn. Baptiste, un nègre nommé BILL, se disant appartenir à Mr. Murrel, qui a un moulin à scie de l'autre bord du lac. Ce nègre ne parle que l'anglais, il paraît âgé de 25 ans, et a une petite cicatrice au front. Le propriétaire voudra le retirer en se conformant à la loi.

Paroisse St. Jn. Baptiste, 4 septembre 1836.
7 sept—3 A. LUMINAIS, shérif.

Quinze Piastres de Récompense—Parti marron il y a environ une semaine, le mulâtre PETER, cidevant appartenant à M. Rob. Lewis, il est bien connu en ville comme drayman et charretier, il doit nécessairement chercher à se réfugier dans les faubourgs supérieur ou inférieur. La récompense cidessus sera donnée à quiconque le conduira à M. E W Sewell, au faubourg Ste. Marie ou au no 59, rue Gravier. 31 août—6

$50 de Récompense.

Parti marron de la résidence de Mr. S. R. Marshall, (Natchez Mississipi,) le mulâtre nommé NATHAN, il est âgé d'environ 23 ans, taille d'environ 5 pieds 3 ou 4 pouces; bien constitué, parlant avec difficulté; il a une cicatrice sur l'un de ses bras, il a de très grands pieds. On suppose qu'il est caché à la Nouvelle-Orléans, et essaiera de se faire passer pour libre.

La récompense ci-dessus sera donnée pour la mise en geole de Nathan; des informations devront être données à Messrs.

HERMANN, BRIGGS & CO.
29 août—18,4pe 89, rue du Canal.

CINQUANTE PIASTRES DE RECOMPENSE—La récompense susdite sera donnée pour l'arrestation du jeune nègre JOE, parti marron du Rail Road de la Nlle.-Orléans et de Nashville, le 18 août. Il est de la taille de cinq pieds sept ou huit pouces, peau noire et corps mince. On l'a vu en ville dimanche dernier. Ce nègre a été acheté de M. Joshua Baldwin il y a quelques mois.
27 août

Détenus à la geole de la paroisse St. Jean Baptiste, les esclaves suivans:

Le nègre nommé John Grim, appartenant à M. W. Meiner, d'Iberville. Ce nègre ne parle qu'anglais et paraît âgé de 25 ans.

Un nègre nommé William, appartenant à M. Auguste, audessous de la Nouvelle Orléans. Ce nègre parle anglais et français, et paraît âgé de 30 à 35 ans.

Un nègre appelé William, appartenant à M. Laroc, près la Nouvelle Orléans Ce nègre était à la geole de la Nouvelle Orléans depuis le mois de mars ou avril passé.

Un nègre nommé John, appartenant à M. Paul Manjoin, près le collège de St. Jacques Ce nègre est vieux et a les cheveux gris, presque blancs

Un nègre appelé William, se disant appartenir à M. Governor Bill, bayou Lafourche. Ce nègre ne parle qu'anglais.

A. LUMINAIS, shérif
Paroisse St. Jean Baptiste, 17 août 1836. 2 août

Dix Piastres de Récompense—Partie marone le 27 du mois dernier la négresse américaine nommée Judy, âgée de 24 ans 5 pieds 6 pouces de taille, très robuste; elle marche avec la tête élevée, lorsqu'on lui parle elle répond d'une voix forte et les yeux baissés; elle parle l'anglais et le français. La récompense cidessus sera payée à quiconque la ramènera au no. 131, rue St. Pierre, encoignure de la rue Dauphine ou la logera dans une des geoles de l'état. 3 août

Dix Piastres de Récompense—Parti marron de la presse à coton de la Levée, le 19 juin dernier, le nègre nommé WILLIS, employé à ladite presse comme drayman, âgé de 24 ou 25 ans, 5 pieds 6 pouces de taille; il lui manque une des dents de devant de la mâchoire supérieure. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le logera à la geole ou le ramènera à la presse. 17 juil

CONDUITS à la geole de la paroisse Jefferson, Nancy, jeune négresse se disant appartenir à Mr. Ronian; Louis, petit mulâtre de 15 ans, se disant appartenir au juge Martin. Les propriétaires des esclaves ci-dessus nommés sont invités à les faire réclamer en se conformant à la loi.
20 août J. CHARBONNET, shérif.

DETENU à la geole de la paroisse de Jefferson, le nègre marron SALVADOR, se disant appartenir à Mr. Lafé, de la Nouvelle-Orléans. Le propriétaire du dit nègre est requis de venir le réclamer en se conformant à la loi.

Paroisse Jefferson, 1er. sept. 1836
2 sept J. CHARBONNET, shérif.

$60 DE RECOMPENSE—Partis marrons de la plantation du soussigné, située sur la chaussée Caminada, dans la paroisse de Jefferson, les esclaves suivans, savoir:

DANIEL COURCELLE, âgé d'environ 18 ans, griffon, parlant anglais et français, taille d'environ 5 pieds 7 pouces, récemment acheté de John F Miller; aussi;

TOM FINGER, nègre âgé d'environ 20 ans, taille d'environ 5 pieds 8 pouces, très noir et trapu, ayant eu la première phalange, d'un des pouces emportée par un moulin à coton, récemment acheté de John F Miller; aussi;

JACQUES, griffe, créole du pays, âgé d'environ 18 ans, taille de 5 pieds 7 pouces, parlant fort peu anglais; il lui manque une de ses dents de devant; cet esclave est un peu maçon et a été récemment acheté de John Green.

Ces trois esclaves sont bien connus dans cette ville et quiconque les arrêtera, les logera dans la geôle, ou les ramènera au soussigné, recevra la récompense promise de $60, ou la somme de $20 pour chacun d'eux.

13 août—10,2pe WILLIAM GORMLEY

$30 de Récompense seront payées à quiconque arrêtera et emprisonnera les nègres marrons NED et DOCTOR, ou $20 pour chacun d'eux. Ces nègres sont partis marrons le 1er. février dernier de l'habitation du soussigné, 12 milles S. E. de Demopolis, Marengo Co., Ala. Ils se sont rendus à la Mobile où Doctor fut arrêté, mis à la geole et ramené chez moi; mais il est reparti peu de jours après. Je pense qu'il s'est rendu à la Mobile, et je suppose qu'il a l'intention de se rendre à la Nouvelle Orléans. Quant à Ned, je n'en ai point reçu de nouvelles depuis qu'il s'est rendu à la Mobile, vers le 6 ou 8 février, et je crois qu'il est aussi à la Nouvelle-Orléans. Ned est âgé de 23 ans, taille 6 pieds, ni très gros ni très mince, d'un teint clair, le regard baissé, la tête très laineuse; j'ai acheté ce nègre de M Henry S Langhorn, de Lynchburg. Ve. vers le jour de Noël dernier. L'autre, Doctor, est très bien connu, il est âgé d'environ 25 ou 26 ans, taille cinq pieds, le cou court et épais; il a, je crois, une cataracte à un œil, une très vilaine cicatrice sur la joue gauche, provenant de la scrofule et plusieurs autres cicatrices sur le cou, un nez très large et de très petits yeux. La récompense cidessus sera donné à quiconque arrêtera ou fera conduire lesdits nègres dans l'une des geoles de l'état ou des Etats-Unis.

24 juin—2m Ths. H DICKINSON.

REÇU par les derniers arrivages,
200 barriques Vin de Marseille, marque Bethfort
100 paniers Huile d'olive, marque Plagniol,
60 caisses Liqueurs,
100 barriques Vin de Bordeaux, en débarquement du navire Wm. Tell,
30 tierçons Vin blanc de Sauterne,
600 caisses Vin rouge, St. Julien, Chateau Margaux et Graves,
80 caisses Fruits à l'eau de vie,
20 caisses Extrait d'Absinthe,
30 barils Vinaigre blanc.

A vendre par J. J. SIMON, rue Royale,
21 août—3 No. 229, entre Ste. Anne et Dumaine.

AVIS AU PUBLIC.

LE Dr. Stephan H Bardash de Pologne, qui vient s'établir ici, offre ses services aux citoyens, pour pratiques dans la médecine, chirurgie et accouchement.

Docteur B. a exercé à Vienne, Paris et dans les principaux hôpitaux d'Europe, avec beaucoup de succès et depuis deux années il pratique à Natchitoches. Il espère donc mériter la confiance des citoyens de la Nouvelle Orléans.

Sa demeure est rue Royale no. 102.

Consultations chez lui depuis midi jusqu'à 3 heures

A VENDRE.—Un lot considérable de chaudières et moulins à sucre; s'adresser à Mr.
9 juillet BERNARD MARIGNY.

A VENDRE—Des terrains situés à Mandeville, et plusieurs grands ilets, propres à faire des jardins, s'adresser à
13 juil B MARIGNY

AVIS—Le soussigné ayant ce jour, pris en société M. Alphonse Miltenberger, de cette ville, les affaires seront conduites à l'avenir sous la raison de A. Ledoux & Co. (1 août—30) A LEDOUX

JAMES LILLY—Peintre de maison, enseigne &c, remercie sincèrement ses amis et le public pour les faveurs du passé, et son but sera toujours de mériter leur encouragement; il sera toujours prêt à recevoir les commandes dans son art, et il espère que par son attention, bon ouvrage et bonnes peintures de plaire à tous.

Les imitations de bois et marbre seront faites dans le beau style. No 76, rue de la Douane. (3 août—6m)

Manufacture de Clous de Phenix et Cumberland, Pennsylvanie.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer aux négocians et importeur de quincaillerie de la Nouvelle Orléans, qu'ils tiennent constamment en magasin au no 208, rue du marché à Philadelphie, un vaste assortiment de clous coupés assortis depuis 3 pouces jusqu'à 7, dont la vente et la livraison seront faites aux conditions les plus avantageuses, et l'expédition soignée avec la plus grande ponctualité.

Ces clous sont fabriqués dans leurs manufactures connues dans le monde commercial l'une sous le nom de Phénix, et l'autre sous celui de Cumberland.

Les barils et barillets sont tous estampés; ceux qui sont marqués Phenix contiennent des clous *Flat grips*; ceux qui sont marqués Cumberland contiennent des clous *Edge grips*.

Depuis longtemps ces clous sont favorablement connus et fort estimés dans le commerce, comme aussi des constructeurs, et il est probable que leur réputation s'est étendue jusqu'au marché de la N. Orléans

REEVES & WHITAKER,
27 mai—6m No 208, Market st. Philadelphie.

SIROP anti-goutteux du célèbre Boubée.—En débarquement du Globe, plusieurs centaines de demi-bouteilles de ce remède, si justement recommandé pour tous les cas de goutte et rhumatisme chronique, à vendre à la Pharmacie de
8 juin A. A. PEYCHAUD, 123, rue Royale.

Avis de Banques et de Comp.

Banque des Citoyens de la Louisiane.
Nlle.-Orléans, 8 septembre 1836.

LE 5 Octobre prochain étant le terme accordé pour [illegible] les deux millions [illegible] fonds capital de la Banque des C[illegible] desquelles des livres de souscriptions ont été ouverts à la Nouvelle Orléans, les souscripteurs [illegible] sont approuvés, sont prévenus que ceux [illegible] époque n'auront pas consenti leurs [illegible] en faveur de la Banque, seront considérés [illegible] ayant fait abandon de leurs droits aux dites actions et que leurs noms seront en conséquence rayés de la liste des souscripteurs parmi lesquels la répartition finale devra être faite.

Par ordre de la Direction.
9 sept.— J. B. PERRAULT, Caissier

Bureau de la Compagnie de la Presse à Coton à Vapeur de la Levée.
Nouvelle-Orléans, 6 septembre 1836.

LES actionnaires sont prévenus qu'un dividende de huit pour cent sur le fonds capital de la compagnie, a été déclaré payable à eux ou leurs fondés de pouvoir, le 1er. octobre prochain, ou après.

Par ordre de la Direction,
9 sept D. F. GUEX, secrétaire.

Banque de l'Etat de la Louisiane,
Nlle. Orléans, 7 sept. 1836.

ON demande pour cette institution, un portier; il faut faire application au caissier avant mercredi prochain. 14 du courant.
9 sept RICHARD RELF, Caissier.

Bureau de la Compagnie de la Presse à Coton à vapeur de la Levée
Nouvelle-Orléans, 6 Septembre 1836.

LES actionnaires sont prévenus qu'un dividende de huit pour cent sur le fonds capital de la Compagnie, a été declaré, payable à eux ou leurs fondés de pouvoir, le 1er. Octobre prochain, ou après.

Par ordre de la direction.
9 sept D. F. GUEX, secrétaire.

Compagnie de Navigation d'Orléans.
Nlle. Orléans, 5 septembre 1836.

A UNE assemblée des Directeurs de cette Institution, il a été résolu qu'à compter du 10 septembre courant, le péage perçu par la Compagnie sur tous bâtiments entrant dans le Canal et le Bassin Carondelet, est et demeure réduit de six à quatre escalins par tonneau.

Par ordre de la Direction.
7 sept GUSTAVE F. WEISSE, secrétaire.

Banque de l'Etat de la Louisiane.
Nouvelle Orléans, 3 septembre 1836.

PAR ordre de la Direction de cette Banque une assemblée spéciale est convoquée pour lundi le 7 novembre prochain, à 5 heures de l'après-midi, à la maison de Banque, à l'effet d'adopter des mesures pour augmenter le fond capital de cette institution conformément à la 19me. section de l'acte d'incorporation.
5 sep RICHARD RELF, Caissier.

Compagnie de Banque et Chemin à coulisses d'Atchafalaya.
Nlle. Orléans, 5 septembre 1836.

LES actionnaires de cette compagnie sont par les présentes notifiés que le 3 xième versement de $5 par action sur chaque action du fonds capital, devra être fait ce jour au bureau de la Banque, no. 39, rue du Camp Les livres de transfer seront fermés de 5 au 8 du courant. Par ordre,
5 sept ROBT. G. DIXON, caissier.

BANQUE DE CARROLLTON—On procèdera à la nomination d'un teneur de livres général pour cette banque le 16 de ce mois Les applications avec les références devront être faites avant cette époque. [5 sept] JOHN NICHOLSON, caissier.

BANQUE DE CITE,
Nouvelle-Orléans, 1er. Sept. 1836.

A UNE assemblée des Directeurs tenue ce jour, un dividende de 4 pour cent fut déclaré sur le fond capital de cette Institution, pour les six mois passés, qui sera payé aux actionnaires ou à leurs représentants légaux après lundi, le 11 courant.

CHS. F. RONDEAU,
2 sept—1m caissier pro. temp.

AVIS—Les chars entre la Nouvelle Orléans et Carrollton, partiront jusqu'à nouvel ordre, comme suit: Les dimanches et les jours de la semaine, de Carrollton à 2, 4 et 6 heures de l'après midi et de la Nlle. Orléans à 3, 5 et 7 heures de l'après midi
5 sept P. CAZENAVE, secrétaire pro tem.

Banque de Kentucky,
4 juillet 1836.

A UNE assemblée des directeurs, tenue aujourd'hui Résolu qu'un dividende de quatre pour cent est déclaré payable à partir du 15 juillet, sur deux millions cent mille piastres, ce qui donne un chiffre de soixante dix piastres par action sur le capital payé par les particuliers individuellement, les compagnies et corporations, à la Banque de Kentucky; Bien entendu que le dit dividende ne sera payé sur aucunes actions dont le détenteur n'a pas répondu aux appels de fonds déjà faits et encaissés.

(Signé) G. C. GWATHMEY, caissier.

Conformément à la déclaration faite ci-dessus, les actionnaires résidant à la Nouvelle Orléans seront payés, en se présentant à la Banque du Commerce de cette ville.

Nouvelle Orléans, 25 juillet 1836.
27 juil—27 EDWARD DUPLESSIS, caissier

AVIS—Les livres de souscription au capital de la Compagnie des Bateaux à vapeur des Négocians, pour établir une communication régulière entre ce port, la Havane et les ports du Mexique, sont maintenant ouverts dans les bureaux de la Compagnie d'Assurances de l'Océan; les actions sont de $500 chacune.

Thomas Barrott,
E. Sainet,
S. W. Oakey,
James Currell,
John Kilshaw, jr } Commissaires pour recevoir les souscriptions.
7 juin—27

BANQUE de Carrollton—On demande immédiatement, un individu qui puisse se charger entièrement de la surintendance générale de la Compagnie du chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans et Carrollton, de bonnes recommandations sont exigées. Les applications devront être faites à la Banque de Carrollton. P. CAZENAVE,
27 août secrétaire pro. tem.

Bureau de la Compagnie des Architectes,
Nouvelle-Orléans, 26 août 1836.

AVIS—Messrs. E. Trastour, Chs. Garnier, A. Lecroix, Lovinsky Bodin, A. Gerey, F. Castillo, J. D. Peck, D. Mercier, A. Tomas, F. Maxent, E. Dourneing, acquéreur de propriété vendue par la compagnie des Architectes, le 21 mars dernier, sont invités à passer chez Mr. Félix de Armas, pour signer les actes de vente, et sont prévenus que faute par eux de se conformer au présent avis dans les dix jours qui suivront sa publication, ils seront considérés comme renonçant à leur droit, et les dits propriétés vendus à leur folle enchère

Par ordre de la Direction
26 août—10 SOMMEREAU, Secrétaire.

Compagnie de Navigation d'Orléans,
Nouvelle Orléans 23 août 1836.

LES personnes qui désireraient acheter la terre que l'on retire des côtés du canal Carondelet peuvent l'obtenir à un escalin la charretée, en s'adressant au capitaine du port, au Bassin.
24 août GUSTAVE F. WEISSE, secrét.

THOMAS FELLOWS,
COURTIER DE CHANGE;
Rue du Camp, No. 3.

Achète et vend des Lettres de Change, Billets, Actions des banques et des autres institutions, Billets de banque sans cours, Doublons, Souverains, et autres monnaies en or, le tout à des conditions tres raisonnables

BUREAU DE CHANGE DE
J. D. BEERS, I. R. ST. JOHN & Co.
Rue de Chartres No. 60.

CHECKS à vue, courte vue, et à terme, sur

New-York,	Augusta, Ga.
Philadelphie,	Savannah do.
Fayetteville, N. C.	Macon, do.
Charleston, S. C.	Mobile.

Billets de banque du Mississipi, de l'Alabama, et billets sans cours. Monnaies en or et en argent, y son achetés.—Doublons, Souverains, et autres monnaies en or, à vendre. 9 sept

Aux créanciers de la succession de feu François Champagne.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse Saint Jean Baptiste—Les créanciers de la succession de feu François Champagne, sont prévenus d'avoir à présenter leurs réclamations au syndic de la dite succession, dans les dix jours de cette date.

Paroisse St. Jn. Baptiste, 6 septembre 1836.
7 sept—3 A. LUMINAIS, syndic.

EN débarquement du Steamer Prairie, de St. Louis, et à vendre par les soussignés,
80 Fréquins Beurre de qualité supérieure.
E. TASTET & A. DELAMARE,
7 sept rue St. Louis, No 90.

BOIS DE CHARPENTE.
30,000 pieds d'un et un quart de pouce, pour plancher.
17,000 do d'un pouce—planches.
8,500 do de bois de voliges.
A vendre par E. W. & R. MURPHY,
7 sept Vieux Bassin, entre Toulouse et St Louis.

ON demande des Doublons Mexicains.
THOMAS FELLOWS,
7 sept rue du Camp, No. 3.

UN Stanhope double, de première qualité et du dernier goût, à vendre par
7 sept H BEACH & Co, rue Royale.

FARINE & WHISKEY—500 barils Farine et 75 barils Whiskey, en débarquement et à vendre par JOSEPH LANDIS,
7 sept rue Poydras, No. 14.

FARINE—600 barils Farine fraiche, dernièrement reçus par un chaland, et à vendre par
7 sept G. DORSEY, 44, Nlle. Levée.

WHISKEY—124 barils de Whiskey d'une forte preuve, en débarquement du bateau à vapeur Cloutierville, et à vendre par G. DORSEY,
7 sept 44, Nouvelle Levée.

UN Sulkie de première qualité, reçu et à vendre par H. BEACH & Co,
7 sept rue Royale.

PORC, Graisse & JAMBON—600 barils Porc mess et prime; 300 barillets Graisse et 50 boucauts Jambon, en magasin et à vendre par
ORAIN & MIGNON,
7 sept 7, Nouvelle Levée.

FARINE.—155 barils Farine, s. f. en débarquement du bateau à vapeur Oceans, et à vendre par [7 sept] R. GRONING & Co.

CIRE JAUNE.

UN petit lot de Cire jaune, en débarquement du bateau à vapeur Oceans, et à vendre par
7 sept R. GRONING & Co.

AMIDON—500 barillets Amidon d'Allemagne, d'une qualité supérieure, à vendre par
CARRIERE, DARAN & CO.
[illegible] sept rue St. Louis Nos. 11 & 15.

[illegible]0 Caisses sucre blanc de la Havane à vendre par (5 sep) R. GRONING & Co.

[T]RAITES sur Paris, Londres et New York, à vendre par M. DE LIZARDI & Co.

[A]VOINE—300 sacs avoine, à vendre par
5 sept PERKS & HALL.

Ventes à l'Encan.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI prochain, 10 du courant, à la Bourse, à midi précis, il sera vendu

La Negresse NANCY, âgée de 25 ans, un peu cuisinière, blanchisseuse et bonne couturière, avec sa fille Joséphine, âgée de 6 ans, entièrement garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions.—Moitié comptant; moitié à 6 mois, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente chez L. T. Caire, notaire, aux frais de l'acquéreur, 7 sept

PAR FERNANDEZ & WHITING.

LUNDI prochain, 12 du courant, à la Bourse, à midi, il sera vendu la griffonne Marie-Jeanne, avec son enfant Antoinette, âgée de 9 mois.

Marie-Jeanne est créolisée, âgée de 23 ans, parlant anglais et français; elle est un peu cuisinière, blanchisseuse, bonne repasseuse plisseuse, bonne couturière, excellente domestique de maison, garantie de tous les vices et maladies prévus par la loi—c'est un excellent sujet sous tous les rapports.

Conditions.—) comptant, balance à 4 et 8 mois, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente chez Louis T. Caire, notaire, aux frais de l'acquéreur. 7 sept.

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu mercredi prochain, 14 du courant, à midi, à la Bourse,

Cette belle Propriété située rue du Quartier, entre les rues Bourbon et Royale, sur un terrain mesurant 30 pieds de face, sur 60 pieds de profondeur, mesure française, la maison est à trois étages, en briques, consistant au premier, où rez de chaussé, d'un grand magasin avec un beau corridor, porte cochère, &c, au second étage, il y a une belle salle, avec portes à coulisses, et deux chambres à coucher, avec passage sur la galerie, deux belles cheminées, avec manteaux en marbres d'Italie, avec fourneau pour charbon; au troisième étage, il y a quatre belles chambres à coucher, deux desquelles sont avec cheminées, cabinets, galerie sur le derrière, et passage sur le derrière; le grenier est très bien fini; la cuisine est en briques et trois étages; le second étage est divisé en deux appartemens, et le troisième étage est divisé en trois appartemens, &c., avec des latrines en briques à deux étages; également des écuries en briques, à deux étages; le corridor, la cuisine et la cour sont pavés avec des flag stones de Liverpool, de première qualité, une superbe citerne de 18 pieds de haut, un très bon puit en briques avec sa pompe; la banquette est aussi en flag stones; le tout est parfaitement fini et en bon ordre, et neuf, et bâti des meilleurs matériaux, ayant été bâtis expressement pour le présent propriétaire pour sa résidence, et qui est à présent obligé de quitter le pays, par rapport à sa mauvaise santé. La dite propriété est assurée jusqu'à Février prochain.

On engage les acheteurs de visiter la propriété avant la vente.

Conditions; L'acheteur se mettra en lieu et place du vendeur pour $10,000 payable le 12 de mars 1837, et la balance comptant

L'acte de vente chez Wm. Y. Lewis, notaire, aux frais de l'acquéreur. 7 sept

Vente ordonnée par la Cour des Preuves.

IL sera vendu à l'enchère publique, par le juge soussigné de la paroisse Interne de La Fourche, lundi le 3 octobre 1836, à 10 heures du matin, au *Temple*, sur le lac Barataria, à environ quinze milles du bayou de la Fourche, et près de l'embouchure du bayou des Allemands ou de la ville; les biens délaissés par le défunt Antoine Dias, ou précédemment en communauté entre lui et Marie Feye, son épouse survivante, savoir:

1o. Le dit emplacement nommé TEMPLE, ayant environ 17 arpents de face, et portant de nombreuses bâtisses.

N. B Le Temple est un des plus beaux sites de la basse Louisiane: il est situé sur cette partie de Lac Barataria ou Salvador, connue sous le nom de Baie Perrier, à environ trente arpents du Canal du Barataria et de Lafourche. Le sol est composé d'un amas de coquilles de palourdes, formant plusieurs monticules dans lesquels l'on a souvent rencontré des antiquités sauvages. Ces coquilles remplacent parfaitement les petits caillous et le gravois, dont on se sert pour le pavage et elles donnent une très bonne chaux. La vigne, le pêcher l'oranger, le prunier et les autres arbres fruitiers de ce climat, atteignent toute leur perfection sur cette plage.

L'endroit conviendrait parfaitement pour l'établissement d'un hôtel ou d'une retraite champêtre, et offrirait, en outre, aux amateurs les plaisirs de la pêche, de la chasse, du bain &c.

2o. Une terre située dans la dite paroisse, sur la rive droite du bayou des Allemands, à environ 12 milles du Temple, ou à environ 9 milles en ligne droite du bayou de Lafourche, ayant à peu près 12 arpents de face sur 40 de profondeur.

3o. Une autre terre, connue sous le nom de *Vacherie Domé*, sise sur la rive gauche du bayou des Allemands dans la paroisse de St. Charles, presque vis à vis la terre ci-dessus dernièrement décrite, éloignée d'environ 5 lieues du fleuve Mississipi et limitée par le bayou Sent-d'Ours, le lac Malin et la Baie Domé, avec une quantité de vaches laitières, de bestiaux et de moutons.

4o. Une terre ayant deux arpens, plus ou moins, de face, sur 40 de profondeur, sise en la paroisse Interne de Lafourche, rive droite du bayou de ce nom, à environ 14 milles audessus de Thibodeauxville.

5o. Une autre terre ayant 6 arpents, plus ou moins de face sur 40 arpens de profondeur, sise en la paroisse ci-dessus dernièrement mentionnée, sur la rive gauche du bayou de Lafourche, à environ sept lieues audessous de Thibodeauxville, et à peu de distance de l'endroit où le Canal de Barataria doit communiquer avec Lafourche.

6o. Un nègre esclave, bon chasseur, pêcheur et batelier.

7e. Une négresse de 17 ans, esclave, et bonne domestique.

8o. Environ 20 fusils de chasse, mousquets ou carabines, ainsi que des pistolets, du plomb à giboyer &c.

9o. Vingt embarcations, canots, esquifs ou pirogues.

10°. Des vaches laitières, des bestiaux et des cochons au Temple.

11°. Des filets, outils aratoires, meubles, liqueurs &c.

Conditions: L'habitation et les esclaves payables par quarts, un en tous et chacun des mois de mars, des années 1837, 1838, 1839 et 1840, restant spécialement hypothéqués jusqu'au parfait paiement. Les autres objets payables, toutes sommes n'excédant point $10, le tout en mars 1837: les sommes excédant $10, par moitiés, en mars 1837 et 1838; les adjudicataires étant tenus à donner des cautionnemens satisfaisants. HENRI F. KNOBLOCH, Juge.
2 sept—19f,4pe

CHARLES H. GRANT & Co.
No. 46, rue de Chartres.

TIENNENT constamment un assortiment considérable de MEUBLES ELEGANS, COMMODES et UTILES.

Chaises en acajou, érable, bois de fantaisie, etc. miroirs, glaces, matelas en crin, en mousse, en paille de maïs, etc. 19 av

REÇU par les derniers arrivages, et à vendre par le soussigné: 10 pipes vieille eau de vie fine champagne, ayant droit au drawback; 200 caisses eau de fleur d'orange, grand modèle; 200 do vins vieux Favel; 100 do champagne, 1ère qualité; 100 do liqueurs superfines assorties; 50 do extrait d'absynthe, et un assortiment de vins en barriques et en caisses. Plusieurs ayant droit au drawback, draps de Saxe, indiennes françaises et suisses; chambergailles, mantilles, alépines &c. bretelles en gomme élastique.
9 sept OSMIN RIGOURDAN.

R. A. LEFEBVRE offre à vendre dans son magasin, rue Toulouse, no. 10, à des prix et conditions avantageuses, les articles suivans, reçus par les derniers arrivages d'Europe, le tout ayant droit au drawback.

400 barriques vin rouge de Bordeaux, de différens crûs;
25 do vieux Haut Brion, la Mission;
25 demi-barriques vin vieux Pauillac Médoc;
300 barriques vin rouge de Marseille, de la marque Bethfort et Poncet fils;
1200 caisses vin rouge Pauillac Médoc;
100 do do Château-Latour,
100 do do Lafitte,
100 do do Margaux,
200 do do blanc vieux Sauterne,
25 do do vin vieux de Hongrie,
25 do do vieux Chambertin,
20 do do vin de Nuits,
50 do do Clos de Vougeot,
400 caisses vin muscat de la marque de Poncet et fils;
40 caisses kirchwasser de la Forêt Noire;
50 caisses eau de fleur d'orange rectifié;
200 paniers anisette surfine, Marie Brizard;
200 caisses fruits au vinaigre assortis;
20 caisses anisette, grand modèle;
20 do raisins à l'eau de vie;
400 paniers huile d'olive, grandes bouteilles, marque Plagnol;
65 caisses absynthe suisse;
30 demi-pipes eau de vie de la marque de J. J. Dupuy cognac;
800 quarts de caisses cigarres de la Havane, de première qualité. 3 sept—4

DURANT mon absence de cette ville, MM. Mossy & Garidel, rue Toulouse, seront mes agents.
3 sept—3 C. G. ALLHUSEN.

REÇU et à vendre par les soussignés, les articles suivans, savoir:
300 sacs café vert et rouge, première qualité,
30 boucauts sucre muscovado,
3 pipes vieux vin de Madère,
8 barils huile de baleine.
11 bales Flushing, 1 d Plains, 5 do Kiseps,
300 pièces toile de Dundée.
MARTINEAU, CRUGER & CO.
3 sep Rue Bienville, No. 30.

DENIS McAFEE, peintre en bâtimens, vitrier, tapissier, colleur, &c No. 178, rue Tchapitoulas, où les personnes qui peuvent avoir quelques travaux à faire exécuter trouveront avantageux de se présenter avant peu, soit pour la saison actuelle, soit pour les ouvrages d'automne. Les ordres reçus seront exécutés avec la plus grande ponctualité et le plus grand soin. On se charge de peindre les appartemens soit à l'huile, soit à la détrempe, de faire passer le murs ou les plafonds à la chaux, &c. On exécute les imitations les mieux faites des bois précieux ou des marbres d'Italie, le tout de main de maître
30 juil—1pe

LES soussignés offrent à vendre les articles suivans:
15 pipes eau de vie de cognac,
100 barils vin de Porto,
200 do vin de Roussillon,
100 do vinaigre blanc,
400 caisses vin rouge de diverses qualités,
60 do vin blanc de Barsac et Sauterne,
60 do vin muscat de Lunel,
25 do absinthe,
100 do salaisons assorties,
10 balles bouchons,
8 do canelle,
10 do clous de girofle,
4 caisses indigo,
10 pipes et 25 barils huile de Sperma.
LEGENDRE & [illegible]
29 août 47, rue Toulouse.

AVIS—Le soussigné tient constamment un assortiment de Sangsues de la première qualité, qu'il offre en détail, et lorsque l'on le désire, il les applique lui-même. Y. B. DONNELLY,
2 sept—6 rue Bourbon, No. 5.